

## FICHE PROJET DU DISPOSITIF « DÉFI MOBILITÉ »

### I- CONTEXTE ET ENJEUX

La question de la mobilité s'est imposée comme un enjeu majeur de la gestion de notre quotidien et est inscrite au cœur des politiques publiques actuelles. En effet, presque la moitié des polluants atmosphériques sont émis par les transports qui représentent 1/3 des émissions de gaz à effet de serre. Naturellement, l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois a inscrit cette problématique parmi ses priorités au titre de son Plan Climat Air Énergie Territorial.

La prise de conscience de l'importance du développement durable passant avant tout par l'éducation des plus jeunes, PEMB a fait appel à l'association ECOPHYLLE pour l'accompagner dans sa démarche. Cette association d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable agréée par les académies de Créteil et de Versailles, propose et pilote des animations à destination de tous les publics et notamment du public scolaire élémentaire. Ecophylle est aussi spécialiste de l'accompagnement des démarches de développement durable et de la formation des éco-délégués.

### II- DESCRIPTIF DU PROJET

Le « défi mobilité » est un dispositif issu du partenariat entre l'association ECOPHYLLE et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois. A ce titre, il est proposé aux écoles de mettre en place une démarche inter-écoles sur les thèmes des transports et des mobilités, afin d'informer et de sensibiliser les élèves quant à leur impact sur les déplacements du quotidien.

Par ailleurs l'opération revêt un intérêt majeur de par son aspect multi-partenarial et inter-établissements. En effet, Paris Est Marne&Bois propose ce projet à 4 écoles pilotes.

Par ailleurs, afin de garantir la réussite de l'opération, le Territoire a décidé de s'entourer d'experts dans le domaine de la Transition Écologique notamment l'ALEC-MVE, AIRPARIF et BRUITPARIF. En effet, leur soutien est un atout pour la réalisation de cartographies thématiques, à l'instar de celles des usages et mobilités par exemple. Dans la mesure où le dispositif se déroule sur le temps scolaire, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale sera évidemment un acteur à part entière de ce projet.

### III- OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Ainsi, les objectifs sont de natures multiples.

#### 1) Objectifs liés à la Transition Écologique

- Prendre conscience de l'impact de notre mobilité sur notre environnement et notre santé
- Sensibiliser aux énergies renouvelables
- Identifier les différents modes de mobilité sur son territoire :
  - Se familiariser à la lecture d'un plan
  - Caractériser les différents espaces publics
- Favoriser l'adoption de comportements éco-responsables en matière de mobilité :
  - Encourager les trajets sans risque domicile-école de type Pédibus
- Améliorer le cadre de vie à long terme en favorisant une citoyenneté responsable

## 2) Objectifs liés à la formation des enseignants référents

- Découvrir le projet mobilité et les enjeux de la mobilité durable
- Connaître la méthodologie d'une démarche globale d'Éducation au Développement Durable : gouvernance participative, intégration de tous les acteurs du projet, croisement des disciplines.
- Connaître le rôle et les missions des éco-délégués.
- S'engager dans une dynamique inter-écoles.
- Connaître la reconnaissance académique : Label E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable).

## 3) Objectifs liés au socle de compétences

Le dispositif peut s'intégrer aisément dans le programme pédagogique des élèves dans la mesure où il fait écho à plusieurs compétences du socle commun des cycles 2 & 3, tel que prévu le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ainsi, les élèves auront l'occasion de développer leurs compétences organisationnelles et d'expression orale, la conduite d'observations, l'argumentation de leur propos et l'écoute de ceux des autres élèves, ou encore leur capacité à se repérer dans l'espace et le représenter.

## IV- DESCRIPTIF ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la démarche est prévue comme suit :

- 1) Former des enseignants référents
- 2) Organiser 5 séances de travail, d'une durée de 2h30 chacune, animées par ECOPHYLLE ainsi que les partenaires et qui s'établiraient comme suit :
  - Séance 1 : sensibilisation
  - Séance 2 : visite de site (à définir).
  - Séance 3 : rencontre avec des professionnels du domaine.
  - Séance 4 : recherches d'informations en vue de réaliser une cartographie.
  - Séance 5 : réalisation effective de la carte des mobilités.
- 3) Organiser 3 comités de pilotage (COPI) réunissant les enseignants référents, les élèves écodélégués, les parents d'élèves, l'IEN, PEMB, ECOPHYLLE et leurs partenaires mais également les élus.
- 4) Organiser une séance plénière de restitution du travail mené par les élèves et présentation de la cartographie réalisée.

#### V- CALENDRIER PREVISIONNEL

Étape	Période
Lancement de la démarche - Formation des enseignants référents	Rentrée des vacances de la Toussaint (début novembre)
Séance 1	Avant les vacances de Noël (Fin novembre)
1 <sup>er</sup> COPIL	Avant les vacances de Noël (début décembre)
Séance 2	Avant les vacances de février (courant janvier)
Séance 3	Rentrée des vacances de février
2 <sup>ème</sup> COPIL	Courant mars
Séance 4	Rentrée des vacances de Pâques (début mai)
Séance 5	Mi-mai
3 <sup>ème</sup> COPIL	Début juin
Plénière – restitution	Fin juin

#### VI- PERSPECTIVES

Dans la continuité des actions déjà menées, Charenton-le-Pont se positionne naturellement en tant que ville-pilote sur ce dispositif.

Aussi, ce projet, porté par le Territoire, a vocation à s'étendre à l'ensemble des 13 communes et ainsi créer un réseau inter-écoles intercommunal et mobiliser l'ensemble des acteurs sensibilisés et engagés en faveur des mobilités propres.